

Compte rendu du Comité Technique Local (CTL) du mardi 19 mai 2020

– Plan de Reprise d'activité (PRA) à la DDFIP de la Marne

Un CTL s'est tenu ce mardi 19 mai 2020, en audioconférence, pour faire le point sur le Plan de Reprise d'Activité à la DDFIP de la Marne.

Hygiène et sécurité sanitaire :

– Le nombre d'agents malades : Pas de nouveau cas signalé, 33 collègues suspectés ou avérés depuis le début de la crise. À ce jour, tous nos collègues se sont rétablis.

– Un défaut d'hygiène a été signalé en ce qui concerne les sanitaires de la cité administrative TIRLET.

La direction est en contact avec le prestataire de ménage pour résoudre ce problème.

– De manière générale, les prestataires extérieurs de ménage interviennent sur les sites à partir de 16h et il a été rappelé aux personnels de ces sociétés les gestes barrières et consignes de sécurité.

Le personnel de ménage est chargé de nettoyer et/ou désinfecter les sols, les parties communes (couloirs, toilettes, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...) mais en aucun cas le matériel individuel (PC, clavier, écran, ...) des agents de la DDFIP.

Pour les agents de la DDFIP, il n'y a aucune obligation de quitter les locaux à 16h.

La possibilité est offerte aux agents de refuser le nettoyage des sols dans les bureaux individuels et collectifs (si l'ensemble des agents du bureau collectif sont d'accord) en l'indiquant aux personnels de ménage.

Compte-tenu de certaines incompréhensions, la direction va de nouveau communiquer sur le sujet.

– L'arrivée et la formation des stagiaires à partir du 2 juin va devoir s'opérer dans des conditions sanitaires strictes. (respect des gestes barrières et à défaut de distanciation minimale pour expliquer ou former le stagiaire sur un point précis port du masque obligatoire)

Les locaux des services qui vont accueillir des stagiaires peuvent être réaménagés pour garantir un maximum de sécurité aux agents.

Dans ce cadre les consignes de sécurité vont être rappelées.

– En ce qui concerne les fortes chaleurs, il a été rappelé que les ventilateurs sont interdits et seuls les systèmes de climatisation dont l'air vient de l'extérieur (renouvellement d'air) sont acceptés.

Les médecins de prévention et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail sont chargés de valider chaque système de climatisation de l'ensemble des sites.

Contrairement aux précédentes années, la DDFIP de la Marne s'est dotée d'un plan Forte Chaleur ou Canicule qui permettrait de prendre les décisions en amont sans attendre le dernier moment comme l'aménagement des horaires de travail, des autorisations d'absence, déménagement dans des bureaux moins exposés... (rappel de l'épisode caniculaire de l'année dernière où les décisions ont été prises très tardivement la veille à 16h suite à l'intervention répétée des organisations syndicales comme la CGT)

– Une étude est en cours pour poser un film protecteur sur les touches des mopieurs.

Il serait plus facile de l'entretenir, le désinfecter que les touches elles-mêmes.

Si cette étude s'avère concluante, ce dispositif sera généralisé à l'ensemble des mopieurs.

– Les réunions de service en présentiel ne sont pas interdites à condition qu'il n'y ait pas de promiscuité et que les mesures de sécurité sont respectées.

– Restauration collective :

- Châlons : le RIA est ouvert depuis le 11 mai et la direction valide les mesures de sécurité mises en place ;
- Epernay : pas de réouverture prévue à ce jour de la restauration collective ;
- Reims : réouverture prévue le 2 juin (en attente des résultats des tests de la légionellose) avec la possibilité d'accéder au restaurant pour les personnes extérieures à la DDFIP.

En ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire, la CGT Finances Publiques avait revendiqué, avant toute reprise d'activité, que les mesures suivantes soient garanties :

- fourniture de matériels de protection indispensables et en quantité suffisante pour l'ensemble des agents en présentiel et ce même s'ils ne sont pas recommandés par le ministère de la santé (gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, gants et masques) ;
- fourniture de masques et gants aux agents qui prennent les transports en commun pour venir travailler ;
- distanciation sociale à respecter : réorganisation des locaux et des bureaux ;
- Donner des consignes claires sur la circulation dans les espaces communs sur les gros sites et dans les zones de pointage (ex : sens de circulation, fléchage...) ;
- nettoyage, désinfection ou décontamination intensifs des locaux avant reprise et régulier après reprise ;
- pour les agents « nomades » (agents de contrôle, huissiers, géomètres, évaluateurs) : fournir absolument masques, gants, lingettes désinfectantes et gels hydroalcooliques individuels quand ils sortent sur le terrain avec des rappels des consignes de sécurité (gestes barrières...) ;
- Tant qu'il n'y aura pas de restauration collective ou d'organisation de paniers repas, maintien de l'indemnité de remboursement des frais de repas à hauteur de 17,50 euros (et ce sans justificatif à fournir) pour que les agents puissent par exemple se faire livrer un repas.

Volet Ressources Humaines :

– La CGT avait sollicité la direction pour que soit maintenue la banalisation des horaires des journées de travail pour les agents avec garde d'enfants ou les agents qui prennent les transports en commun ou autres en fonction de la situation particulière de certains agents.

La direction a répondu qu'elle fera preuve de souplesse sur l'organisation des emplois du temps sans pénalisation sur les horaires de travail. (ex : 5 heures de travail comptabilisée comme une journée pleine)

Les agents concernés doivent se faire connaître auprès de leur chef de service pour accord de la direction.

– télé-travail : priorité aux agents qui ont des problèmes de santé ou dits « santé fragile » et ceux avec garde d'enfants.

La CGT a demandé d'élargir les dispositifs de télé-travail ou d'ASA à défaut d'équipements suffisants aux agents sans problème de santé, mais dont les conjoints ou enfants (vivant sous le même toit) ont une santé fragile.

La direction semble déjà avoir pris les mesures nécessaires pour ces collègues et à ce jour sont concernés 3-4 collègues.

En plus des 70 petits PC légers appelés « TINY » qui étaient déjà stockés à la direction, 20 autres venant de la DG et 23 de l'ENFIP sont en cours de déploiement ce qui permet de maintenir un haut niveau de télé-travailleurs et donc peu de collègues en Autorisation Spéciale d'Absence. (ASA)

Après concertation avec les agents qui télé-travaillent tout en gardant leurs enfants, les chefs de services doivent tenir compte de la situation individuelle de chaque agent dans la quantité de travail donnée et attendue.

Les agents, qui ont des problèmes de santé ou dits « santé fragile » et ceux avec garde d'enfants, non équipés en télé-travail restent en ASA. (avec justificatif de l'établissement scolaire ou crèche à fournir à partir du 2 juin pour les agents en garde d'enfants)

La CGT Finances Publiques exige qu'aucune pénalisation ne soit opérée sur les droits acquis (rémunération, congés, carrière...) pour les agents en ASA ou les agents qui ne pourraient effectuer la totalité des heures hebdomadaires de travail.

Les agents dits « santé fragile » ne peuvent revenir au bureau sans l'aval du médecin de prévention.

Il n'est pas exclu de ré-allouer les PC portables ou TINY d'agents qui ne présentent pas de pb de santé ni de garde d'enfants.

Les agents dont les PC ont été ré-alloués retourneraient au travail en présentiel tout en respectant les distanciations minimales et gestes barrières.

Enfin, les agents équipés en télé-travail peuvent retourner au bureau quelques jours par semaine pour exercer des tâches non télé-travaillables, imprimer des documents, rotation possible entre télé-travailleurs ... etc à condition de respecter les consignes de sécurité.

– Un recensement est en cours en ce qui concerne les écrêtements d'heures afin de rétablir la situation de chaque agent concerné et ainsi éviter toute heure perdue.

La direction réfléchit à un dispositif pour qu'aucune heure ne soit perdue, qu'aucun agent ne soit lésé, car elle a déjà recensé 18 agents avec plus de 2 jours de récupération.

– Le pont naturel du 22 mai : Monsieur EFFA maintient sa position, obligation de poser l'autorisation d'absence exceptionnelle. (l'instruction sur les congés recommande de poser en priorité cette autorisation d'absence sur le 1^{er} pont naturel mais ne l'oblige pas)

La CGT a sollicité auprès de la direction pour l'ensemble des agents qui le souhaitent l'autorisation de poser une journée de congé ou ARTT le 22 mai pour qu'elle vienne en déduction des 5 jours rattachés (du 17 avril au 31 mai et sans compter les 5 autres jours du 16 mars au 16 avril) dans le cadre de l'ordonnance du 15/04 sur les congés imposés aux fonctionnaires.

Alors que d'autres directeurs/directrices locaux ont su faire preuve de souplesse et de tolérance dans ce contexte exceptionnel, Monsieur EFFA nous a opposé un REFUS FERME.

La CGT Finances Publiques dénonce les dispositifs de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la gestion des congés des agents publics durant le confinement.

Ce n'est ni plus ni moins qu'un racket et nous exigeons le retrait immédiat de cette ordonnance.

– La direction est surprise que certains chefs de service n'ont pas communiqué les plans de congés aux agents, qu'il n'y a pas toujours eu de concertation et va donc demander aux chefs de service de le faire.

– La direction n'a toujours pas d'information en ce qui concerne le report au-delà du 30 avril des congés annuels non pris en 2019, dans la limite réglementaire de 5 jours.

La date butoir de ce nouveau report devait être communiquée à l'issue de la période de confinement.

Entre temps nous avons appris que les ministres ont répondu par la négative concernant l'allongement du délai pour le report des congés 2019.

La CGT a dénoncé fermement cette décision, elle estime que c'est un scandale supplémentaire, puisque cette fois ce sont les agents en présentiel et en télé-travail dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui vont être sanctionnés s'ils leur restaient des reports. (pour les

agents en ASA, ils feront partie des jours ponctionnés).

– La direction a confirmé que seuls des arrêts maladie prescrits par des médecins pouvaient remplacer des ASA.

Certains collègues qui ont des problèmes de santé ont reçu des « arrêts » prescrits par le site AMELI. Ils ne sont donc pas acceptés pour modifier la situation administrative des collègues en ASA à Congés Ordinaires Maladie.

– La direction est en attente d'information sur la prime COVID pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

Ce sont les chefs de service qui décideront des agents qui peuvent en bénéficier tout en respectant le cadrage imposé par la direction. (Monsieur EFFA est favorable à une harmonisation départementale)

La CGT revendique que la prime soit attribuée en totalité à l'ensemble des agents en activité, qu'ils exercent en présentiel ou en télétravail.

Au-delà de la prime, la CGT exige une nette amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents qui doit passer notamment par une revalorisation des grilles indiciaires et du point d'indice.

– Concernant les mutations locales et la campagne d'évaluation professionnelle, à ce jour il n'y a pas de calendrier précis arrêté.

Pour la CGT Finances Publiques, la loi de « transformation de la fonction publique » a supprimé la quasi-totalité des CAP.

Fini les CAP de mutations, de tableaux d'avancement ou de listes d'aptitude, bien trop chronophages pour la Direction Générale mais surtout soumises au contrôle des élus en CAP.

C'est un recul, c'est la fin de l'existence d'un cadre collectif pour défendre les droits et garanties des agents en matière de règles de gestion.

La CGT Finances Publiques condamne cette loi et combat les dispositions qui en découlent.

Le fonctionnement général des services et Missions :

– Pas de service fermé.

– L'ouverture au public est fortement déconseillé sauf cas extrêmement rare qui ne pourraient se régler à distance. (par mél ou par téléphone)

Si ouverture au public il y a, ce n'est que sur rendez-vous avec respect des consignes de sécurité et port du masque obligatoire si pas de vitre en l'usager et l'agent. (accueil des régisseurs par exemple)

L'accueil sur rendez-vous se fera uniquement sur les demi-journées déjà prévues pour toutes les missions SIP-SIE-Trésoreries... etc (lundi matin Châlons TIRLET, mardi matin et jeudi matin Reims avec présence d'un agent de sécurité qui autorisera l'accès uniquement à ceux qui ont RDV, une seule demi-journée dans la semaine pour les autres sites)

La CGT s'oppose à la réouverture de l'accueil au public tant que les conditions sanitaires ne sont pas améliorées et que la sécurité des agents ne soit garantie par l'ensemble des moyens de protection (vitrines de protection, lingettes, gels, masques et gants)

– Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

La direction précise qu'elle est prête à la mise en place des restructurations qui étaient prévues cette année.

Elle est juste en attente du feu vert de la DG.

Pour rappel la CGT Finances Publiques s'oppose fermement et combat le Nouveau Réseau de Proximité qui n'est ni plus ni moins la destruction de notre maillage territorial.

– SDIF : la quasi-totalité des agents sont en présentiel depuis le 11 mai, car il y a peu de possibilité de télé-travail, beaucoup de retard accumulé dans les tâches à effectuer mais qu'il n'y a aucun de problème de promiscuité.

La direction est en attente de préconisation des médecins de prévention en ce qui concerne la consultation des documents papiers.

En ce qui concerne les géomètres, la CGT a demandé à la direction que le budget, alloué « aux heures chaîneurs » (aide de personnes extérieures pour l'accomplissement de certaines tâches) et non utilisé cette année, ne soit pas perdu et reporté à l'année prochaine.

La direction n'a pas su répondre sur le sujet.

– SPFE : les fusions ne sont pas abandonnées, elles vont certainement se réaliser au second semestre 2020.

La direction a déjà pris contact avec les agents qui ne souhaitent pas suivre leur mission.

Ils rejoindront leur nouvelle affectation au plus tard le 1^{er} septembre que les fusions aient eu lieu ou pas.

Enfin les notaires sont invités à prévenir de leur passage pour remettre les documents à un agent des SPF à l'extérieur des bâtiments.

– SIE : la mise à jour des locaux CFE n'est pas une mission prioritaire mais la direction réfléchit déjà à cet exercice, à trouver des solutions pour que celle-ci se fasse sereinement, le plus tôt possible sans attendre le dernier moment.

Elle est en train de recenser la quantité de travail attendue pour cette tâche.

Pour conclure Monsieur EFFA nous a enfin annoncé officiellement la date de son départ prévue le 8 juin 2020 pour être DDFIP de la Moselle.

Il sera remplacé par Monsieur Laurent FOURQUET, qui était en poste dans le département des Hauts-de-Seine.

